

# Tog Gwen

Bulletin de l'Association des Plaisanciers de Port Le Goff (APPLG)

## ASSEMBLEE GENERALE du 25 septembre 2004

Une quarantaine de plaisanciers a suivi les débats de cette assemblée.

Une minute de silence est observée en début de séance à la mémoire de Jean Claude AVERLAND et Madame Gérard TEROL.

Puis le président A. Gaury a présenté le traditionnel bilan moral en rappelant les temps forts de la saison :

- Repas du 5-12-03 au Ker Iliz et galette des rois à la Maison des Plaisanciers en janvier.
- Nettoyage du port le 23 avril par un certain nombre de plaisanciers aidés du tracteur de la Commune.
- Protections en bois installées le long de la partie haute du quai, ce qui permet maintenant l'accostage en toute sécurité à marée haute.
- Installation de panneaux réglementant le stationnement des camping-cars sur le parking ... et tout le monde semble satisfait de leur respect.
- Deux permanents ont assuré pendant chacun un mois l'accueil à la maison des plaisanciers en juillet et août.
- Un concours de pêche a eu lieu en juillet avec, comme d'habitude, peu de bateaux et peu de personnel pour assurer l'intendance à terre. Devant un tel manque de bonne volonté, le président a décidé d'annuler le concours d'août.

Le bilan financier nous a ensuite été dressé par J.Ch. Guillou. Il est positif d'environ 3300 €.

Ensuite, nous avons procédé au vote pour le renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration. Etaient sortants J. Cathou, P. Garandel, JM. Garcia et A. Gaury, tous à nouveau candidats. J.Ch. Guillou était démissionnaire, ce qui portait à 5 le nombre de postes à pourvoir. 2 candidats nouveaux se présentaient : M. Le Jeune et J.P. Ossent.

58 votants (y compris les pouvoirs) participaient à l'élection.

Ont obtenu :

J.P. Ossent	49 voix	élu
J.M. Garcia	47 voix	élu
J. Cathou	45 voix	élu
P. Garandel	45 voix	élu
A. Gaury	45 voix	élu
M. Le Jeune	18 voix	

La réunion s'est ensuite terminée par une discussion informelle autour d'un apéritif et de petits toasts qui nous avaient été préparés plus tôt dans la matinée par une poignée de conjointes que nous remercions chaleureusement.

Le nouveau CA s'est réuni le 30 septembre 2004 afin de procéder à la désignation du Bureau.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2005**

Président	André Gaury
Vice Présidents	Paul Garandel
	Jean Michel Garcia
Trésorier	Jean Claude Querrec
Trésorier adjoint	Denis Le Berre
Secrétaire	François Richou
Secrétaire adjoint	Henri Robial
Membres	Julien Cathou
	Joël Dubouays
	Claude Le Bricon
	Joël Le Pierrès
	Jean Pierre Ossent

La gestion bénéficiaire de cette année permet la reconduction sans aucun changement des tarifs des mouillages.

### **TARIFS 2005**

TITULAIRES	DROIT D'ENTREE	92 €
	COTISATION ANNUELLE	60 €
LOCATAIRES	A L'ANNEE	110 €
	A L'ANNEE (ancienneté > 3 ans	85 €
	A LA SEMAINE	36 €
	A PARTIR DE LA 2 <sup>e</sup> SEMAINE	25 €
MOUILLAGE COMPLET (corps mort + chaîne)	A LA SEMAINE	40 €
	A PARTIR DE LA 2 <sup>e</sup> SEMAINE	36 €

Rappel du règlement intérieur

#### **Article II bis – Classification des membres de l'association.**

On distingue 3 catégories de membres de l'association.

- Les membres titulaires. Personnes possédant une résidence principale au Trévou et ayant acquitté un droit d'entrée, les membres fondateurs et les membres d'honneur.
- Les locataires résidants. Personnes possédant une résidence secondaire au Trévou.
- Locataires extérieurs ou occasionnels. Toute autre personne.

#### **RAPPEL**

**Les cotisations doivent être acquittées le 30 avril de l'année en cours. Ceci ne concerne bien sûr que ceux ayant la chance d'avoir un corps mort à l'année !**

## LES CORPS MORTS SAISONNIERS

Un sujet agite en ce moment le monde de la plaisance ; il porte le sigle SMVM, ce qui veut dire Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Il s'agit d'une sorte de plan d'occupation des sols du domaine public maritime. Le journal LE TREGOR en date du 21 octobre dernier titre : « Avis de tempête sur la plaisance ». Jusqu'à présent, selon ce journal, une grande liberté régnait dans ce domaine : pas de redevance et une gestion laissée aux associations. Sujet brûlant sur toute la côte, principalement dans les communes qui n'avaient pas pris le problème en considération.

En fait, l'Etat a décidé de mettre de l'ordre dans les mouillages en définissant des zones précises le long de la côte pour la réalisation de mouillages groupés. Il se trouve que, une fois n'est coutume (!), Trévou était en avant-garde ou plutôt était en règle avec le Ministère des Finances en ayant souscrit depuis 1990 une convention d'occupation du domaine maritime tout en confiant la gestion de ce domaine à notre association.

Début 2004, le renouvellement de la concession a cependant été refusé et il a été demandé une mise en conformité avec un décret datant de 1991 mais jusqu'ici non appliqué. Les 2 associations de plaisanciers du Royau et de Port Le Goff ont donc été conviées à se réunir avec des représentants de la DDE et de la commune. Un projet définissant les nouvelles zones de mouillages, rédigé avec l'aide du bureau d'études Ptolémée de Brest va être transmis par la commune à la Préfecture. Ce projet englobe, pour Port Le Goff, la zone de mouillage officielle qui existait depuis la création de l'association en 1985 et la zone située plus au large où certains plaisanciers avaient un mouillage sauvage. Conformément à ce que nous vous écrivions en juin, cette zone au large n'est pas suffisamment protégée des vents et des courants pour être affectée à des mouillages à l'année ; le projet la répertorie donc comme zone de mouillages saisonniers.

## AFFAIRE A SUIVRE : LES CORPS MORTS ANNUELS

Suite à un certain nombre de contacts plus ou moins brutaux entre bateaux voisins au mouillage, l'Association a quelques fois été mise en cause. Nous tenons à rappeler que ces événements ne peuvent engager la responsabilité de l'association que si le corps mort (bloc de béton immergé et son anneau) en sont reconnus responsables.

La plupart du temps, ces problèmes sont dus à un non respect des longueurs des mouillages. En effet, elles ne sont pas les mêmes partout dans le port et si vous avez le droit de penser que « plus c'est long, plus c'est bon (!) », n'oubliez pas non plus que vous empiétez alors sur la zone du voisin. Donc, si vous avez un doute, passez à la Maison des Plaisanciers où toutes les informations sont disponibles.

**Vous êtes nombreux à avoir changé de bateau ces dernières années et à avoir troqué un bon vieux quillard contre une vedette moderne, rapide et à tirant d'eau quasi nul. A marée basse, pendant la nuit, le vent tourne ; à la remontante, les bateaux flottent plus ou moins tôt et le problème arrive. La seule solution est de regrouper dans une même zone tous les bateaux ayant le même tirant d'eau. Difficile à faire admettre, car on n'aime pas changer ses habitudes. Pourtant, cela serait un bienfait pour tous. L'idée fait son chemin dans le conseil d'administration et certains d'entre vous seront peut-être sollicités dès ce printemps dans ce sens mais cela se fera bien sûr dans la convivialité.**

## LES TRAVAILLEURS DE LA MER

*« Il y a les vivants, il y a les morts et il y a ceux qui vont sur les mers ».*

Cette pensée oh combien profonde du philosophe grec ANACHRIS il y a 25 siècles aurait très bien pu préfacier le célèbre roman « **Les Travailleurs de la Mer** » où Victor Hugo a montré toute sa passion pour la mer et les hommes qui la défient.

*« La mer est patiente et secrète ; elle se dérobe, elle ne tient pas à divulguer ses actions. Elle fait un naufrage et le recouvre ; l'engloutissement est sa pudeur. La vague est hypocrite ; elle tue, vole, recèle, ignore et sourit. Elle rugit puis moutonne ».*

Parlant de l'archipel des îles Anglo-normandes, *« les grands périls de ces parages sont les périls invisibles, toujours présents, et d'autant plus funestes que le temps est beau. Dans ces rencontres la , une manœuvre spéciale est nécessaire. Les marins de l'ouest de Guernesey excellent dans cette sorte de manœuvre qu'on pourrait nommer préventive. Personne n'a étudié comme eux les trois dangers de la mer tranquille : le singe, l'anuble et le derruble. Le singe, c'est le courant ; l'anuble (lieu obscur), c'est le bas fond ; le derruble (qu'on nomme le terrible), c'est le tourbillon, le nombril, l'entonnoir des roches sous-jacentes, le puits de la mer ».*

Se souvenant d'un homme de mer surprenant, *« il était pilote né. Le vrai pilote est le marin qui navigue sur le fond plus encore que sur la surface. La vague est un problème extérieur, continuellement compliqué par la configuration sous-marine de lieux où le navire fait route. il semblait à voir ce marin voguer sur les bas-fonds et à travers les récifs de l'archipel, qu'il eut sous la voûte du crâne une carte du fond de la mer. Il savait et bravait tout ».*

Un bon conseil : n'essayez pas de vous prendre pour le pilote de Victor Hugo : vous pourriez avoir rapidement besoin de la SNSM !

JULIEN

## REPAS D'HIVER

Des huîtres, du foie gras, de la dinde aux marrons, une bûche de Noël, du champagne et au bout de tout cela, 3 kilos de plus sur la balance.

Promis juré : en janvier, on fait régime !

Quoique, ... et si on se partageait une **galette des rois**, par exemple le 2<sup>e</sup> dimanche de janvier à la Maison des Plaisanciers vers 16 heures ?

**Et puis comme il n'y a pas de mal à se faire du bien, qu'en diriez-vous si on se faisait un petit repas au Bistro Del Mar en février ? La date exacte est le \_\_\_\_\_ ; au menu \_\_\_\_\_ ; si cela vous intéresse, veuillez**